

Le tribunal de Montbéliard (Doubs) a condamné jeudi dernier le gérant de la [CHOCOLATERIE KLAUS](#) / T : 03.81.67.47.43 à 3.000 € d'amende dont 2.000 € avec sursis et à 1.000 € de dommages et intérêts (contre 5.000 € sollicités) pour la Commission de protection des eaux. Il avait fait sauvagement disparaître quelque 50 m<sup>3</sup> de déchets alimentaires (chocolats et caramels périmés) mais aussi des bacs en plastique, des sachets, des palettes et d'autres restes résultant d'un dégât des eaux et d'un incendie datant de l'année précédente. Il avait confié à son beau-frère l'incinération des déchets sur un terrain lui appartenant au risque de polluer la nappe phréatique. Ce dernier a été condamné à 2.000 € d'amende dont la moitié avec sursis. [www.klaus.com](http://www.klaus.com)